

Les étapes clés de la construction du réseau

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, 4 grandes étapes reconduites pour chaque zone de desserte sont indispensables.

1) Les études

Il s'agit de confirmer l'architecture principale du réseau et d'en définir les règles d'ingénierie. Cela passe par une concertation entre les communes et THD64 pour identifier notamment les infrastructures disponibles, les supports du déploiement (fourreaux, poteaux électriques, etc) et réduire le génie civil à son strict minimum pour gagner du temps

2) Les travaux de construction

Différentes opérations sont réalisées souvent en parallèle sur les territoires :

- Mise en place des locaux techniques : Nœud de raccordement optique (NRO) et armoires techniques (SRO)
- Tirage de fibres dans les infrastructures existantes souterraines et aériennes (télécom, électrique, autres...)
- Création de nouvelles infrastructures (souterraines et aériennes) manquantes puis tirage de fibre
- Raccordement des liens (Boîtes d'épissures)

3) La commercialisation du réseau

Une fois construit, le réseau peut être commercialisé. Il le sera d'abord auprès des fournisseurs d'accès à internet souhaitant distribuer leurs services sur la zone de desserte construite. Trois mois plus tard, ce délai de neutralisation étant réglementaire, la zone de desserte construite sera commercialisée auprès du grand public.

4) Le raccordement des habitations

Le raccordement entre l'habitation et le boîtier de rue le plus proche sera effectif quand l'abonné passera commande auprès d'un opérateur.